



**ALLOCUTION DE S.E.M.
ANATOLE COLLINET MAKOSSO
PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,**

**À L'OCCASION DE LA 1^{ère} EDITION DU SALON
DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION
ET DES MEDIAS**

BRAZZAVILLE, LE 17 SEPTEMBRE 2026

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;
Mesdames, Messieurs les Présidents des Institutions
constitutionnelles ;
Mesdames, Messieurs les Secrétaires permanents des Conseils
consultatifs;
Mesdames, Messieurs les Hauts Commissaires et Secrétaires
permanents ;
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs, Chefs de mission
diplomatique ;
Monsieur le Coordonnateur résident des agences du Système des
Nations Unies ;
Mesdames, Messieurs les représentants des agences du Système des
Nations Unies ;
Mesdames, Messieurs les Parlementaires ;
Monsieur le Commissaire Général du Salon de l'information, de la
communication et des médias ;
Monsieur le Président du Réseau Panafricain des journalistes ;
Mesdames, Messieurs les Conseillers du Président de la République
et du Premier Ministre ;
Monsieur le Préfet du département de Brazzaville ;
Monsieur le Député-Maire de Brazzaville ;
Mesdames et Messieurs les professionnels des médias ;
Distingués invités ;
Mesdames et Messieurs ;

C'est avec plaisir que je prends part à l'ouverture de cette première édition du Salon de l'Information, de la Communication et des Médias, en sigle SICOM.

Ce rendez-vous est consacré à celles et ceux qui, chaque jour, observent, recueillent, vérifient, mettent en perspective et diffusent l'information. À travers leur travail, ils contribuent à conserver la mémoire de notre société et à éclairer le débat public.

Je voudrais, à l'ouverture de ce salon, saluer l'initiative de ses promoteurs et féliciter les partenaires qui ont permis sa réalisation.

Mesdames et Messieurs,

Le SICOM donne aux participants l'occasion de regarder le chemin parcouru par la presse congolaise.

Notre pays possède une histoire médiatique ancienne et riche, qui s'est construite à travers la presse écrite, la radio, la télévision et, plus récemment, les médias numériques.

La parution, le 4 septembre 1952, du premier numéro de La Semaine Africaine constitue un repère important de cette histoire. Depuis cette date, ce journal, comme d'autres titres qui lui ont succédé, a accompagné les évolutions de la société congolaise et africaine.

Au fil des années, la presse écrite a été un espace d'information, de débat, de formation de l'opinion, mais également de promotion de notre culture.

Puis sont venues la radio et la télévision. Elles ont changé la manière de s'informer et ont fait émerger de nouveaux métiers : journalistes,

présentateurs, réalisateurs, producteurs, techniciens et, aujourd'hui, professionnels du numérique.

Cette histoire ne doit pas être dissociée de celle du cadre juridique qui accompagne l'exercice de la liberté de la presse dans notre pays.

Pendant longtemps, l'activité médiatique a été régie par des textes hérités de la période coloniale, notamment la loi française du 29 juillet 1881, dans un contexte marqué ensuite par le monopole d'État.

Avec la démocratisation consécutive à la Conférence nationale souveraine, une nouvelle étape est franchie avec l'adoption de la loi n°30-96 du 2 juillet 1996 dite Loi Lipou Massala à qui nous rendant hommage en rappelant et précédée cinq ans plus tôt par la loi n°12-91 du 12 décembre 1991 fixant les modalités d'accès des partis, des Associations politiques et des Groupements politiques à l'audiovisuel.

Puis intervient la loi n°8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication. Ce texte constitue un moment important dans l'évolution du droit de la presse au Congo.

Il pose notamment le principe selon lequel les délits commis par voie de presse ne doivent pas conduire à des peines d'emprisonnement. C'est ici l'occasion de célébrer le quart de siècle de cette loi révolutionnaire et de rendre un hommage mérité à celui qui l'avait portée, le ministre François Ibovi, alors, ministre de la communication et des médias.

Vingt-cinq ans après son adoption, ce texte mérite d'être enrichi et actualisé à la lumière des transformations profondes que connaît aujourd'hui le secteur des médias, ainsi que l'avait rappelé le ministre Thiery Lezin Mougala lors des assises de la presse tenues en octobre 2021.

Mesdames et Messieurs,

La liberté d'information et de communication est consacrée par notre Constitution notamment en son article 25 qui en plus, reconnaît le droit de chaque citoyen d'exprimer et de diffuser librement ses opinions dans le respect de la loi.

Le Conseil supérieur de la liberté de communication veille, pour sa part, au pluralisme des médias et au respect des règles qui encadrent l'exercice de cette liberté. Il est institué pour la première fois dans notre pays, par la loi n°4-2003 du 18 janvier 2003 déterminant les missions, l'organisation, la composition et le fonctionnement du conseil supérieur de la République. Loi portée par le ministre Alain Akouala Atipault qui mérite également de recevoir nos hommages.

Ces garanties ont un sens : permettre aux médias d'exercer leur mission dans un environnement où la liberté va de pair avec la responsabilité.

Car la liberté de la presse ne dispense ni de vérifier une information, ni de respecter la dignité des personnes, ni de distinguer un fait d'un commentaire.

À l'heure des réseaux sociaux, de la désinformation et de l'intelligence artificielle, cette exigence est devenue plus forte. A ce sujet d'ailleurs, je vous recommanderai de lire *Le Virus invisible*, Essai publié par votre consoeur, Dominique Tchimbakala sur la désinformation en Afrique à travers lequel elle démontre que la désinformation est un virus dont les humains doivent se méfier et à la riposte duquel les vrais professionnels de l'information doivent s'engager pour préserver la paix dans nos sociétés fragiles. Elle nous rappelle en outre :

- Que la vitesse de diffusion ne peut pas remplacer la vérification.
- Que Le nombre de vues ne peut pas tenir lieu de crédibilité.
- Et que l'intelligence artificielle, aussi performante soit-elle, ne saurait se substituer au jugement professionnel du journaliste.

L'enjeu de votre profession est donc de faire en sorte que les médias congolais puissent prendre toute leur place dans cette nouvelle économie de l'information, tout en préservant les fondamentaux du métier.

Cela passe par la formation, l'investissement dans les équipements, l'innovation, la production de contenus locaux et l'accompagnement des jeunes qui se destinent aux métiers de l'information et de la communication.

Mesdames et Messieurs,

Votre salon ne saurait qu'être un espace d'exposition ou une succession de conférences.

Il devrait être un lieu où les professionnels se rencontrent, où les générations échangent entre elles, où les expériences se transmettent et où les nouveaux outils sont présentés.

Votre salon devrait aussi être l'occasion pour les jeunes de découvrir les métiers de l'information, de la communication et de l'audiovisuel et aux professionnels de renforcer leurs compétences et d'explorer les nouvelles possibilités offertes par le numérique et l'intelligence artificielle, en se gardant toutefois de verser dans le plagiat et la reproduction des informations erronées.

Il doit enfin contribuer à rapprocher les médias, les institutions, les écoles, les entreprises et les acteurs technologiques.

Le Gouvernement suivra avec attention les travaux de ce salon et les recommandations qui en sortiront.

Nous avons besoin de réflexions pertinentes sur l'état actuel de votre secteur, sur l'avenir du paysage médiatique de notre pays, sur la formation des professionnels, sur le financement de la presse, sur la modernisation des outils de production et sur l'adaptation de notre cadre juridique aux réalités nouvelles.

Mesdames et Messieurs,

Un salon consacré à l'information et aux médias est aussi un moment de transmission.

Vous devez à celles et à ceux qui ont ouvert la voie dans la presse écrite, à la radio et à la télévision, de préserver leur mémoire et de transmettre leur expérience aux nouvelles générations.

L'occasion vous est donnée de rendre hommage aux personnalités telles que Jean Le Gal fondateur et premier éditorialiste de la Semaine Africaine, alors Semaine de l'Afrique Équatoriale française, Anselme Massouémé, dirigeant historique de l'Agence congolaise d'information, deux journaux ayant survécu jusqu'à ce jour, le premier depuis 1952 et le second depuis 1961. L'Agence congolaise de l'information à laquelle le ministre Thierry Lezin MOUNGALA a rendu l'hommage qu'elle mérite à l'occasion du 65^{ème} anniversaire en rappelant que « l'ACI a su traverser les méandres et le parcours sinueux de l'histoire de notre pays depuis

l'indépendance ». Félicitations à tous ceux qui ont contribué à en assurer la pérennité.

Hommage également à Jean Paul Pigasse, Fondateur des Dépêches de Brazzaville qui nous a quittés il y a quelques mois, exactement le 11 juillet 2026, celui qui aura consacré plus de 30 ans de sa vie à promouvoir les deux Congos avec Les Dépêches de Brazzaville.

Je ne saurais oublier les grands acteurs de la radio et de la télévision aujourd'hui disparus comme Félicité Safouesse, Edmond Philippe Gali, Pascal Mongo Slim, Laurent Botséké et j'en passe. J'aurais bien voulu me limiter à ceux qui nous ont quittés, mais ce serait faire preuve de carence de gratitude si on ne parle pas de certains autres contemporains qui ont également marqué notre enfance, notre adolescence et notre jeunesse et nous ont accompagné jusqu'à l'âge adulte. Je pense par exemple à Jean Claude Kakou et son faux jumeau Joseph Diélé, à Joseph Bitala Bitémo, Marie Jeanne Kouloumbou, Samba Toyo, Patrick Kibinza et j'en passe.

Je souhaite donc que cette première édition du SICOM soit utile à votre profession et qu'elle ouvre des perspectives nouvelles pour l'ensemble de votre secteur.

Mesdames et Messieurs,

Avant de clore mon propos, je voudrais saluer un acte qui donne à cette première édition du SICOM une portée particulière.

Les organisateurs ont décidé de décerner au Président de la République, S.E.M Denis **SASSOU-N'GUESSO**, un Prix spécial de la liberté de la presse.

Je voudrais, au nom du Président de la République, les remercier pour cette distinction et pour l'attention ainsi portée à la politique menée dans notre pays en faveur de l'information et de la communication.

Au-delà de la distinction elle-même, je retiens surtout cet acte de reconnaissance au Chef de l'État par les professionnels des médias. Car, dussions-nous le reconnaître que c'est sous la gouvernance de Son Excellence Monsieur le Président de la République, que la liberté de la Presse au Congo est passée du formalisme à l'effectivité grâce à l'adoption des trois lois emblématiques que nous venons de citer plus haut à savoir:

- la loi n°012-91 du 12 décembre 1991 fixant modalités d'accès des partis, des Associations politiques et des Groupements politiques à l'audiovisuel public ;
- la loi n°8-2001 du 12 novembre 2001 relative à la liberté de l'information et de la communication ;
- la loi organique n°4 - 2003 du 18 janvier 2003 déterminant les missions, l'organisation, la composition et le fonctionnement du conseil supérieur de la liberté de communication.

C'est donc avec beaucoup d'émotion, d'honneur et de responsabilité que j'accueille ce prix en son nom et vous promets le lui faire parvenir sans délais.

Je souhaite plein succès aux échanges et aux différentes activités qui vont rythmer ces journées.

Sur ce, je déclare officiellement ouvert le premier Salon de l'Information, de la Communication et des Médias, SICOM.

Je vous remercie.